



Le Groupe des 78
145, rue Spruce, pièce 206
Ottawa (Ont.) K1R 6P1
Tél. : 613-230-0860
Télécop. : 613-563-0017
Courriel : group78@web.ca
Site web : www.group78.org

**SOUSSION DU GROUPE DES 78 AU GROUPE D'EXPERTS
INDÉPENDANT SUR LE RÔLE FUTUR DU CANADA EN
AFGHANISTAN
LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2007**

Sommaire de la position et recommandations

Aucune des quatre options proposées par le gouvernement au Groupe d'experts ne fait appel à une solution durable pour l'Afghanistan; elles sont toutes des choix tactiques à court terme pour l'appareil militaire canadien. Le Groupe d'experts est habilité, toutefois, à examiner « le rôle futur du Canada en Afghanistan », ce qui lui fournit l'occasion de recommander une approche beaucoup plus vaste et complète dans laquelle peut cadrer le rôle militaire du Canada.

Le rôle actuel du Canada en Afghanistan est une dérogation à sa force historique d'exercer des pressions en vue de trouver des solutions politiques et diplomatiques au conflit, appuyées par des opérations de maintien de la paix, sous l'égide des Nations Unies. Cette approche devrait remplacer l'actuelle afin de transformer une mission défaillante en une opération qui peut concrétiser la paix, la démocratie et le développement en Afghanistan et produire une réalisation durable pour le Canada et ses partenaires.

Le Groupe des 78 recommande fortement les vastes mesures suivantes :

1. Placer un processus de paix - diplomatie, initiatives politiques, dialogue et négociation – à l'avant-plan du rôle du Canada en Afghanistan.
2. Chercher à aménager un accord de paix exhaustif et multidimensionnel parmi presque tous les intervenants, tant internes qu'externes, et revendiquer cette approche vigoureusement auprès des conseils de l'OTAN et de l'ONU.
3. Revendiquer un rôle de premier plan pour les Nations Unies dans cet effort, en vue de l'éventuelle conversion de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en une robuste mission de soutien de la paix, fidèlement à son intention d'origine.
4. Diriger la conversion de l'actuel rôle de combat de la FIAS en une position plus défensive en prévision d'un rôle de soutien de la paix plus clair pour la force.
5. Renforcer les capacités de consolidation de la paix et de résolution des conflits au niveau communautaire.
6. S'assurer que les démarches de reconstruction et de développement appuient les initiatives de paix.

AFGHANISTAN : EN QUÊTE DE PAIX

Il est venu le temps de prendre un recul quant au débat sur l'utilisation de la force en Afghanistan et de tirer profit de la myriade d'expériences qui s'est accumulée dans le domaine du maintien de la paix, du soutien de la paix et de la stabilisation du climat de crise depuis la fin de la Guerre froide. Il y a eu 63 opérations de maintien de la paix dirigées par l'ONU et une poignée de missions autorisées par l'ONU quoique non dirigées par celle-ci dont nous pouvons tirer des leçons pour orienter notre discours et, de manière plus importante, les mesures que le Canada doit adopter pour aider à propulser l'Afghanistan dans un climat de paix durable.

Favorables au maintien de la paix, traditionnelles ou exhaustives

Le maintien de la paix n'a jamais eu comme raison d'être de supplanter le règlement pacifique des différends. Il n'a jamais eu comme raison d'être de remplacer l'outil central de résolution des conflits et les règlements négociés. La compréhension « traditionnelle » du maintien de la paix, celle-là même qui est attribuable au Canadien Lester Pearson, reposait sur un accord de cessez-le-feu négocié et une séparation des forces militaires, sous la surveillance des agents de maintien de la paix de l'ONU. Ce cessez-le-feu se voulait une fenêtre de possibilité pour la négociation d'un règlement de paix exhaustif d'ensemble. Chypre est l'exemple ultime de cette approche et a souvent été citée comme une réussite de maintien de la paix militaire, tandis que les forces militaires chypriotes grecques et turques en opposition ont, généralement, conservé leurs côtés respectifs de la fameuse « ligne verte » de séparation pendant plus de 40 ans, même si les questions politiques n'étaient pas résolues.

Les efforts de maintien de la paix « exhaustifs » qui ont fait suite à la Guerre froide ont élargi la portée de ce qui étaient largement des opérations de « paix » militaires. Ils en sont venus à englober toute une gamme d'acteurs et d'éléments civils, tous nécessaires pour aider les parties à déployer un règlement de paix exhaustif.

De ce qu'on a appris, il est clair que le point de départ de toute opération de maintien de la paix fructueuse est un règlement de paix exhaustif qui traite de toutes les questions pertinentes qui sous-tendent le conflit. Idéalement, l'accord cherchera à jeter les bases politiques, socio-économiques et de sécurité d'une paix durable. Ces bases comprennent :

- le désarmement, la démobilisation et la réintégration en une société civile d'anciens combattants;
- la primauté du droit (police, juges, tribunaux, système pénal);
- le développement démocratique, y compris des élections libres et justes dans le cadre de structures politiques inclusives;
- le respect amélioré des droits humains;
- la réforme de l'appareil militaire;
- la réhabilitation de l'infrastructure économique;
- la promotion du développement durable lorsque la situation est suffisamment stabilisée.

Un aspect particulièrement important de ce processus de négociation sera l'identification des mécanismes et procédures, jusqu'à la base, pour permettre à la société post-conflit de trouver un juste équilibre entre les processus de justice et de réconciliation.

Chacun des éléments susmentionnés renferme de nombreuses questions à résoudre (type de structures politiques, constitution, cadre juridique et ainsi de suite). Pour ces motifs, et bien

d'autres encore, la facilitation externe sera déterminante pour aider les parties à négocier ce type d'accord. À cet égard, l'ONU possède une vaste expertise et devrait donc faire partie intégrante de ce processus. Nous devons viser l'accord de paix le plus exhaustif possible, une entente qui aborde toutes les questions pertinentes. En retour, nous devons comprendre l'importance de la facilitation impartiale d'un tiers et son expertise en la matière.

Un accord de paix exhaustif présuppose non seulement que toute la gamme des questions seront sur la table mais également que toutes les parties nécessaires au conflit participeront à la négociation. Cela doit inclure les diverses factions engagées dans le conflit (gouvernement et rebelles, toutes les parties au conflit). Il pourrait y avoir des « aspects irréconciliables » mais ils doivent être contenus au minimum si on veut se donner une chance de réussir. En bout de ligne, plus sont nombreuses les factions laissées en dehors du processus de négociation, moins il y a de chances d'en arriver à une paix durable.

Il ne sera pas suffisant pour les négociations de faire participer seulement les dirigeants politiques et militaires. Les négociations doivent être éclairées par un processus de consultation inclusif jusqu'à la base s'il doit remplacer les formes élitistes et exclusives de gouvernance par des institutions et mécanismes pluralistes et inclusifs. Nous devons envisager un processus de paix qui, en soi, est emblématique des buts visés.

Au-delà des factions internes d'une guerre civile, il y a des parties externes qui doivent faire partie du cadre de négociation d'ensemble. Habituellement, il y aura un nombre de ces parties qui aideront activement un côté ou l'autre. On peut s'attarder ici à l'exemple de la République démocratique du Congo, où à un certain moment donné les armées de huit voisins différents participaient directement au conflit, soit à l'appui d'une faction ou à la poursuite des ressources naturelles. À tout le moins, les entités externes doivent convenir de retirer leurs forces et de cesser les autres formes d'assistance aux factions internes du conflit en question. Selon toute probabilité, il y aura toute une panoplie de questions connexes à résoudre : différends aux frontières et en matière de ressources, traitement des minorités ethniques, questions d'influence politique et relations commerciales. En fin de compte, les acteurs externes participent au conflit pour une multitude de raisons relatives à leurs propres intérêts apparents et il est peu probable que ces questions entrelacées puissent être résolues sans un cadre de négociation conçu expressément à cette fin.

Si l'accord de paix doit recevoir la bénédiction du Conseil de sécurité de l'ONU, alors les « 5 membres permanents » (Chine, France, Russie, R.-U. et É.-U.) arborant un veto doivent le percevoir dans leur intérêt, ou du moins pas à l'encontre de leur intérêt, pour appuyer l'accord. Cela signifie à son tour que, lorsqu'un ou plusieurs des « 5 membres permanents » ont des intérêts spécifiques, ceux-ci doivent être abordés de manière satisfaisante. C'est précisément dans ces cas qu'il sera crucialement important pour la négociation d'être facilitée par une tierce partie compétente et impartiale. Au même moment, plus l'intérêt manifesté sera poussé, plus il sera difficile pour ces acteurs puissants de prendre un recul et de permettre une médiation désintéressée.

Nous pouvons nous attarder ici à l'exemple du pouvoir détenu par les É.-U. dans la négociation des Accords de Dayton, en rapport à l'Ex-Yougoslavie. Il y a beaucoup de preuves démontrant que ce contrôle a mené à un accord qui s'est avéré très difficile à mettre en oeuvre. Le mécanisme mis en place par le Quatuor dans le processus de paix au Moyen-Orient est vraisemblablement un mécanisme pour faire participer le secrétaire général de l'ONU et, dans une relativement moindre mesure, l'UE, en tant que courtiers honnêtes, contrebalançant les intérêts particuliers des É.-U. et de la Russie mais les preuves accumulées à ce jour laissent

entendre que son principal effet a été d'affaiblir les voix de la modération et de l'équilibre. Bref, le défi de négociation le plus contrariant est la manière la plus satisfaisante d'aborder les préoccupations de puissants acteurs externes sans créer un déséquilibre qui omet de refléter les besoins des principales parties au conflit. Le cas du Darfour, où la réticence de la Chine à exercer les pressions nécessaires sur Khartoum pour obtenir son accord à une robuste force de mise en oeuvre en raison de sa dépendance envers le pétrole soudanais, est un important exemple des puissants intérêts de tiers entravant une robuste capacité de mise en oeuvre.

Une fois qu'on réalise un accord de paix exhaustif, il faut le mettre en oeuvre. C'est là que l'opération de paix multidisciplinaire moderne entre en jeu : une mission de l'ONU sous la direction politique et diplomatique d'ensemble du représentant spécial du secrétaire général et habituellement composée des intervenants suivants :

- l'appareil militaire;
- les forces policières;
- le système judiciaire;
- les services correctionnels et la primauté du droit;
- un coordonnateur humanitaire;
- les droits humains et le développement;
- une unité d'aide électorale;
- une unité d'affaires civiles;
- des experts de la protection des enfants;
- un conseiller en sexospécificités.

Le type et la portée de la mise en oeuvre de tiers doivent également être négociés, idéalement dans le cadre de la négociation de paix d'ensemble.

Outre tous les éléments d'une opération de maintien de la paix de l'ONU, il y aura une panoplie d'acteurs plus ou moins indépendants fonctionnant en marge de la mission, se concentrant sur l'aide humanitaire ou les autres aspects du processus d'aménagement de la paix post-conflit. Ces entités indépendantes proviennent de la famille des fonds, programmes et agences de l'ONU, notamment l'UNHCR, l'UNICEF, le PAM et le PNUD, des institutions financières internationales (en particulier l'Unité de prévention des conflits et reconstruction de la Banque mondiale), de la collectivité des donateurs (ACDI, DFID, USAID, etc.), de la collectivité non gouvernementale internationale (CARE, Vision mondiale, Oxfam, etc.) et de l'organisme tout à fait unique et tout à fait indépendant qu'est le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Tous interagiront avec une multitude d'acteurs locaux, nationaux, gouvernementaux et non étatiques du pays post-conflit en soi, des pays avoisinants, des regroupements subrégionaux et, de plus en plus, des entités régionales telles que l'Union africaine, l'OTAN et l'UE. En effet, les regroupements régionaux peuvent être mandatés officiellement par le Conseil de sécurité pour aider dans le processus de mise en oeuvre de la paix.

Lentement, avec beaucoup d'efforts, cette gamme extraordinairement diversifiée d'« intervenants » internationaux en vient à comprendre que, pour que pareil effort complexe de reconstruction et d'aménagement d'une nation réussisse, un cadre multilatéral convenu est requis. Idéalement, ce cadre reflétera une approche exhaustive, sera librement négocié et convenu entre les parties et abordera tous les aspects de l'échec de la gouvernance qui a mené au conflit initial. En des termes simples, le mandat d'une mission de maintien de la paix doit reposer sur un accord de paix exhaustif.

L'ONU peut ou peut ne pas être l'entité principale dans le processus de négociation de la paix. Les « casques bleus » dirigés par l'ONU peuvent ou peuvent ne pas être la force militaire qui fournit l'assistance à la sécurité pendant la phase de mise en oeuvre de la paix. Au même

moment, toutefois, seul le Conseil de sécurité de l'ONU peut mandater une opération de paix multidimensionnelle sous la direction civile de l'ONU pour surveiller et faciliter la mise en oeuvre par les parties de l'accord de paix. Seule l'ONU peut mandater un cadre de mise en oeuvre de la paix exhaustif et multilatéral rendant légitimes les mesures internationales, et suivant lequel les gouvernements doivent identifier et convenir de leurs champs d'action et des programmes et projets spécifiques à l'intérieur de ces champs d'action. Cela comprend l'identification de la manière dont les projets et plans spécifiques peuvent appuyer la stratégie d'ensemble. De manière tout aussi importante, seule l'ONU peut même diriger en principe le processus de mise en oeuvre de la paix d'ensemble, si ce n'est pour le motif qu'aucune autre entité unique n'est acceptable pour la communauté internationale. En bout de ligne, il y a trois composantes en jeu ici :

- le consentement des parties;
- le cadre exhaustif;
- la cohérence des efforts d'assistance internationale.

Une approche exhaustive pour l'Afghanistan

Envisagez maintenant le cas de l'Afghanistan et le fait indescriptiblement déplorable, frustrant et inexcusable qu'aucun de ces facteurs essentiels n'a été mis en place. Il n'y a eu aucune négociation de paix quelle qu'elle soit, encore moins une démarche exhaustive. Les principales parties au conflit, en particulier les Pashtuns du Sud, le plus imposant groupe tribal unique en Afghanistan, ont été amalgamés aux Talibans, qui étaient en retour jumelés à Al-Qaïda; tous ont été laissés en dehors de l'accord. L'Accord de Bonn, qui créait les organes élus du pays, a été presque entièrement élaboré par des parties externes et n'a jamais fait l'objet de négociations de la part des Afghans. Le cadre ébauché à la Conférence de Londres à la fin de janvier 2006 (le Compact afghan) a été mis au point par un groupe encore plus restreint d'étrangers puis « présenté » à la Conférence. La chambre basse de l'Assemblée nationale, qui a le pouvoir en vertu de la nouvelle Constitution de ratifier les traités et accords internationaux, ne s'est vue attribuer aucun rôle en matière d'élaboration ou d'approbation du Compact.

L'Afghanistan éprouve des conflits de longue date avec le Pakistan au sujet des relations avec l'Inde, la frontière, les questions ethniques, ainsi que le transit et le commerce. L'Iran est un partenaire économique vital pour l'Afghanistan enclavé. La question des insurgés talibans obtenant un havre de paix dans les régions tribales du Pakistan est intrinsèquement liée aux questions fondamentales de la gouvernance dans ces secteurs. On ne peut résoudre ces enjeux foncièrement politiques en contraignant le gouvernement du Pakistan à envoyer encore plus de troupes au Baluchistan ou au Nord-Waziristan, pourtant aucune tentative sérieuse n'a été faite pour amener ces parties à la table de négociation.

Aucune disposition n'a été enchâssée dans l'Accord de Bonn en vue d'un cadre cohérent et prépondérant de mise en oeuvre de la paix. Durant la période qui a immédiatement suivi le 11 septembre, l'unilatéralisme des États-Unis a confiné l'ONU à un rôle étroit de coordination humanitaire, tandis que les principales tâches de consolidation de la paix ont été morcelées parmi une série de pays de premier plan, tout à fait non outillés pour les traiter (R.-U. – la lutte contre les drogues; Allemagne – la formation des policiers; Italie – le système judiciaire; Japon – la DDR; É.-U. – le nouvel appareil militaire afghan). Par la suite, lorsque les préparatifs d'élections ont été confrontés à de graves problèmes, le rôle de l'ONU a été élargi pour assumer cette tâche. Le nouveau mécanisme de coordination dirigé par le gouvernement afghan établi en vertu du Compact de Londres (JCMB) est trop lourd pour être efficace et les activités clés, notamment les équipes de reconstruction provinciales (chacune étant unique à la force militaire internationale qui l'a créée), suivent leurs cours entièrement hors de son orbite.

Tout comme le leadership politique international en Afghanistan est fragmenté, il en est de même de l'effort militaire. Dès le départ, il y a eu deux efforts militaires distincts et foncièrement incompatibles : l'Opération « Liberté immuable » (la Coalition dirigée par les É.-U.) et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La Coalition, dont la mission première est définie comme du contre-terrorisme et de la contre-insurrection, et qui bénéficie d'une liberté d'action en vertu du droit des États-Unis à l'autodéfense, est venue en Afghanistan pour assurer, premièrement, la sécurité des Américains contre Al-Qaïda et, deuxièmement, celle du gouvernement afghan contre l'insurrection. La mission de la FIAS est d'aider les autorités afghanes à fournir des services de sécurité conformément à l'Accord de Bonn, aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et à une entente bilatérale avec le gouvernement afghan.

La FIAS, une force de stabilisation post-conflit autorisée par l'ONU mais dirigée par l'OTAN, était censée être une opération de paix robuste, largement inspirée de celles déployées en Ex-Yougoslavie pour aider à mettre en oeuvre les Accords de Dayton et au Kosovo. Elle devait être en place tandis qu'on négociait un règlement politique exhaustif. Malheureusement, durant la phase critique faisant immédiatement suite au conflit, tandis que le gouvernement taliban était délogé, la FIAS n'était mandatée que pour fonctionner dans Kaboul et aux alentours. La Coalition dirigée par les É.-U. avait dans les faits obtenu la liberté d'agir dans le reste du pays pour dépister Al-Qaïda et les insurgés talibans, opérer par voie d'une force écrasante, négocier des ententes avec les chefs militaires locaux lorsque c'était opportun et, dans le cadre du processus, mettre les besoins de sécurité des Afghans ordinaires constamment à risque.

En fin de compte, ce qui s'est produit c'est le pire de tous les développements possibles : l'expansion à la fin de juillet 2006 de la FIAS dans le Sud, l'insurrection qui y sévissait n'ayant pas été réprimée mais ayant pris sans arrêt de la vigueur. Cela est survenu dans un climat de pressions incessantes de la part des États-Unis alors qu'ils cherchaient à libérer les troupes américaines pour l'Iraq. Le résultat a été que la FIAS aussi a été entraînée dans le bourbier de la contre-insurrection.

Le but d'une opération de paix, aussi robuste soit-elle, n'est pas d'aller en guerre avec les parties mais de les aider à aménager les institutions et processus démocratiques qui leur permettront de gérer les conflits de société de manière non violente. Une force robuste peut dissuader les manquements, bien les gérer lorsqu'ils surviennent et donc bâtir la confiance dans le processus de paix. Cependant, cela présuppose que la totalité ou la majorité des acteurs clés souhaitent la paix plus que la guerre, de sorte que les pommes gâtées puissent être efficacement isolées et éliminées. Sans un processus de paix crédible, la force militaire internationale, dans ses efforts pour prendre action et redresser les cas de manquement, risque de devenir juste une autre partie au conflit, comme elle l'a fait en Afghanistan.

Le 12 juin 2007, le CICR, qui impose une présence ininterrompue en Afghanistan depuis 1987, a donné un point de presse intitulé « *L'Afghanistan : trois décennies de guerre et aucune fin en vue* ». Sa déclaration insistait sur le fait que le conflit entre les forces afghanes et internationales d'une part et les groupes de l'opposition armés d'autre part s'était « considérablement intensifié » et avait gagné du terrain, durant les 12 mois précédents, en dépassant le Sud vers des régions à l'Est, à l'Ouest et au Nord. Le 21 septembre 2007, le Rapport du secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité affirmait que 2007 s'avère la pire année, en termes de sécurité, pour l'Afghanistan depuis 2001, avec une moyenne de 548 incidents par mois reliés aux insurgés et aux terroristes. Cela représente une augmentation de 20 p. 100 de la violence depuis 2006. Les rapports du CICR et de l'ONU sont les derniers d'une longue et

sinistre liste remontant à la fin de 2004, chacun documentant une détérioration plus poussée de la situation de la sécurité en Afghanistan.

Les commandants militaires de l'OTAN eux-mêmes savent qu'il n'y a pas de solution militaire à la myriade de problèmes de l'Afghanistan. Selon un analyste respecté, Paul Rogers de l'Université de Bradford, « Il y a un consensus répandu et lugubre parmi les commandants de l'OTAN : à moins qu'il n'y ait un important changement de politique, les forces étrangères demeureront dans le pays pendant des décennies, prises dans d'amères opérations contre-guérilla ».

Lutter contre les Talibans, Al-Qaïda et d'autres groupes rebelles plus ou moins rangés de leur côté implique des tactiques qui reposent largement sur la puissance aérienne et les missions agressives de recherche et de destruction. Ces tactiques ont mené à au moins autant de pertes civiles par les forces internationales et alliées afghanes que par les groupes de l'opposition. Cela engendre de la haine à l'endroit des forces étrangères et, dans le Sud, renforce les appuis aux insurgés. Également problématique, l'utilisation par les militaires de l'aide humanitaire comme outil dans le cadre de la campagne d'information contre les Talibans confère le grave risque de faire une cible des travailleurs humanitaires mêmes, ainsi que des civils qu'ils cherchent à aider.

Combattre les Talibans et les autres signifie également que les forces militaires ne peuvent se concentrer à aider à bâtir et à soutenir les institutions dont le peuple afghan a désespérément besoin pour sa sécurité à long terme, en particulier un service policier et une armée nationale professionnels et responsables. Tout aussi négligées sont le démantèlement des groupes armés, la lutte à la corruption gouvernementale et la fin de l'impunité pour les abus. Les militaires canadiens et autres forces de l'OTAN dans le Sud se trouvent dans une situation impossible. Ils ne peuvent aider à aménager un environnement sécuritaire sans mettre un terme à la guerre et ils ne peuvent faire cesser la guerre par des moyens militaires. Comment donc peut-on mettre un point final à la guerre ? Sans une victoire décisive, l'histoire nous dit que la seule façon de mettre un terme à pareil conflit interne est par un règlement négocié.

Le moment optimal de négocier avec les Talibans était lorsqu'ils ont été défaits et délogés par les militaires américains à la fin de 2001, une stratégie qui aurait eu l'avantage accru de les séparer d'Al-Qaïda, plutôt que les pousser à resserrer encore plus leurs liens. Maintenant ils sont infiniment plus forts malgré les gains tactiques à court terme qui ont été faits par la FIAS et l'Opération « Liberté immuable » sur le champ de bataille moyennant un important coût humain.

Le président Karzaï, toute une gamme de parlementaires afghans et même d'anciens membres de haut profil des Talibans ont réalisé qu'il n'y a pas d'autres solutions pour aller de l'avant mais, fait incroyable, les négociations font face à une opposition de la part du Canada. C'est assurément la preuve la plus convaincante que le Canada est devenu partie prenante au problème, et non à la solution.

Ce qui n'est pas requis en Afghanistan c'est une autre entente à huis clos forgée par des élites pour protéger leurs arrières politiques. Pourtant c'est ce qui se produira et, dans une certaine mesure, ce qui est déjà en cours, si une nouvelle direction n'est pas adoptée par la communauté internationale. Ce qui est urgemment requis c'est un vaste dialogue politique dirigé par l'ONU en Afghanistan mobilisant tous les secteurs de la société et les collectivités d'intérêt. Le Canada a un rôle clé à jouer, un que nous avons acheté par le sang de jeunes Canadiens, en tenant d'obtenir l'appui de l'OTAN envers un processus de paix exhaustif pour aménager le consensus politique qui brille maintenant par son absence.

Pour être un artisan de la paix efficace, le Canada doit consacrer ses efforts à résoudre le conflit et à aider à bâtir une paix durable dans toute la politique de consolidation de la paix du gouvernement qui est elle-même imbriquée dans un cadre stratégique international dirigé par l'ONU. C'est ce sur quoi le Canada devrait mettre l'accent. Cela signifie, en retour, d'accorder la priorité dans notre politique étrangère, de pair avec la lutte contre la pauvreté et la promotion du commerce équitable, à la résolution pacifique des différends et la prévention du conflit par des efforts « de prévention profonde » axés sur le changement systématique, la promotion de la sécurité humaine et un engagement soutenu à la consolidation de la paix post-conflit. Imbriquer l'activité de consolidation de la paix canadienne dans un cadre stratégique international dirigé par l'ONU signifie également un renouvellement de l'engagement du Canada face aux principes de la Charte de l'ONU; à une série de règles pour tous, appliqués de manière juste à tous; et au principe que la sécurité de chaque État est tout aussi importante et peut être véritablement sauvegardée et améliorée seulement au moyen des doubles objectifs de sécurité humaine et commune. En fin de compte, cela est matière au besoin suprême pour le Canada de travailler activement à appuyer et consolider les institutions et capacités de l'ONU en vue de la consolidation de la paix.

Préparé au nom du Groupe des 78 par :

Peggy Mason, présidente sortante
Brad Morden, membre du Conseil
Gerald Ohlsen, vice-président
Richard Harmston, président

Avec contributions de : Elaine Harvey, Marjorie Robertson, Dwight Fulford, Mary Edwards et Newton Bowles.